



Procès-verbal de l'Assemblée générale du mercredi 04.06.2025

Début : 19h

Lieu : à l'intérieur de l'église St-Jean Baptiste, Grandson

Présents : 11 personnes (cf liste)

Excusés :0

Ordre du Jour :

1. Accueil et bienvenue
2. Adoption du PV du 26 juin 2024
3. Rapport du président
4. Présentation des comptes 2024
5. Présentation du Budget 2026
6. Nominations statutaires
7. Nouvelles concernant la pastorale
8. Divers

	Sujet
1	<u>Accueil et bienvenue</u> 11 personnes sont présentes



	<p>Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée et présente l'ordre du jour qui est également consultable sur le site internet www.cath-vd.ch/wp-content/uploads/2025/05/AG-2024-pv.pdf</p>
2	<p><u>Adoption du PV de l'assemblée générale précédente</u> Le PV de l'AG 2024 est adopté par l'assemblée à l'unanimité</p>
3	<p><u>Rapport du Président</u> Il y a eu des changements dans le personnel pour la comptabilité et la gestion administrative de l'unité pastorale. Une comptable a été engagée à 40 %, Mme Nicole Monney.</p> <p>Lors de la dernière assemblée générale nous avons exprimé notre insatisfaction quant à la lenteur du travail de suivi de l'entretien de l'église par la régie Castella. A la suite de cela, il avait été proposé de créer une position pour un agent d'exploitation qui serait rattaché à St Pierre et aurait la charge du suivi de l'entretien des différentes de notre Unité pastorale. Le Conseil paroissial a contacté la Régie Castella pour annuler le contrat et avons reçu une réponse positive. Fin décembre 2025, la Régie ne travaillera plus pour l'église de Grandson.</p> <p>À la suite de la fin du contrat avec la régie Castella,</p> <ul style="list-style-type: none">• La gestion des finances est reprise par le service de comptabilité de l'UP et les réparations nécessaires seront payées directement par la comptabilité. Cela raccourcira les délais d'intervention.• En ce qui concerne l'entretien des bâtiments, pour remplacer la Régie, comme mentionné, un poste a été créé à un taux de 5% pour la paroisse de Grandson. Le profil de ce poste d'agent d'exploitation a été défini et une personne ayant les compétences requises a été engagée à partir du 1^{er} mai 2025. Son travail remplacera celui de la Régie Castella en ce qui concerne tous les problèmes d'entretien et de réparation.• Ces deux points seront toujours discutés en CP qui donnera son avis



Il y a également une infiltration d'eau dans le toit, de l'eau s'infiltrant sous la bâche d'étanchéité et provoquant des fuites à l'entrée de l'église. Ce problème a été présenté aux communes pour réparation. À leur demande, plusieurs entreprises ont été contactées pour obtenir des devis. Les communes ont choisi et accepté un devis. Les tractations sont en cours avec l'entreprise qui effectuera le travail, afin de fixer le début des travaux.

Les chasubles et flamberges ont été achetées et mises en service.

Tous ces frais font partie du budget des communes.

Il reste toujours le problème de la protection du toit pour éviter que les élèves du collège ne s'y rendent. En accord avec les communes, la proposition retenue est de mettre en place un panneau interdisant l'accès au toit et fermant cet accès par une chaîne, le nouvel agent d'exploitation assurera le suivi.

La cure est toujours en location pour les réfugiés ukrainiens jusqu'au 31 mars 2026, date à laquelle les conditions de bail seront modifiées.

Les places de parking ont également été louées au personnel de la Grignotte.

Les deux vitraux cassés ont été remplacés et l'assurance a pris en charge les réparations.

Le Conseil paroissial tient à remercier les fleuristes et la sacristine pour leur travail tout au long de l'année ainsi que tous ceux qui participent à la bonne tenue des messes de la paroisse.

Les messes ont lieu tous les 15 jours. Les 6 messes adaptées aux enfants faites à l'église de Grandson ont été très bien suivies et appréciées, cela permet également de remplir l'église et elles seront continuées chaque année.



4	<p><u>Présentation des comptes 2024 et rapport du vérificateur des comptes</u> Présenté par Nicole Monney, nouvelle comptable Le montant de lumignons est augmenté. En 2023 il y a eu mixage des recettes des lumignons et des quêtes. L'erreur est corrigée. Un déficit d'un montant de 10 491.51 frs est constaté. Le montant de 35 000 frs lié au devis des architectes est toujours porté en compte puis extourné chaque année. Le rapport de fiduciaire : le rapport de l'examen succinct ne présente pas d'anomalie. Cf annexe.</p> <p>Les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité.</p>
5	<p><u>Présentation du budget 2025</u> Est présenté par Nicole Monney La nouveauté est le salaire du de l'Agent d'exploitation</p> <p>Le budget 2025 est approuvé par l'assemblée à l'unanimité</p>
6	<p>Nominations statutaires et conseil de paroisse Pour rappel, le président soulève le problème du Conseil Paroissial qui ne comportait que 2 membres et sollicite le soutien de l'assemblée pour renforcer le conseil. Il serait donc opportun que la communauté s'implique davantage dans la vie de l'église. Les 2 membres actuels ont été réélus à l'AG 2024 et cela pour 3 ans. Il souligne que l'engagement au conseil a principalement comme tâches : 6-8 réunions par année, collaboration avec la comptable ainsi que l'Agent d'exploitation. Le travail n'est pas aussi prenant. Une Paroissienne, J.T, propose que des appels soient lancés lors des messes.</p>
7	<p>Nouvelles concernant la pastorale Présentées par Abbé Théotime Gatete</p>



	<p>Existence d'une équipe d'animation pastorale, qui s'est restreinte au cours des années au vu des déménagements des membres. Cette équipe anime la récitation de la prière du Rosaire les mercredis, alternée avec la prière du Chemin de Croix pendant le Carême. Cette équipe a également longtemps assuré l'ouverture/fermeture de l'église avant l'installation récente d'automatisation.</p> <p>La sacristine assure brillamment la tâche, aidée par les membres de l'équipe d'animation lors de ses éventuelles absences. Les messes ont passé à 1x/tous les 15 jours, rythme qui a pris ses formes. On note aussi la difficulté de trouver les animateurs de la liturgie (lecteurs, chant), ce qui semble inquiétant.</p> <p>Il exprime sa gratitude à toutes les personnes impliquées dans la vie paroissiale.</p>
8	<p><u>Divers</u></p> <p>2 dames pèlerines avec leurs 3 ânes et une chienne, sur leur trajet de Mollens à la cathédrale de Fribourg, feront une halte à Grandson le 10-11 juillet 2025. Elles ont demandé l'hospitalité à la paroisse.</p> <p>Matériel : une paroissienne demande de réfléchir à la réparation du toit ouvrant de l'église + mise en place d'un ventilateur pendant l'été.</p> <p>Porte automatique : un panneau sera posé pour informer qu'il ne faut pas fermer à clés.</p> <p>Cure : un membre propose de mener une réflexion quant à une éventuelle rénovation de la cure afin de la rendre plus rentable. Le CP recontactera la FEDEC pour demande conseil.</p> <p>Nomination des prêtres : Départ Abbé Gatete Théotime fin août 2025. Il sera remplacé par Abbé Bizimana Rémy.</p>
	Fin de la séance à 20h



Michel Tailhades
Président

Abbé Philippe Baudet
Curé modérateur



Assumpta Nzoyimbengene
Membre conseil et secrétaire



Liste de présence à l'Assemblée générale, mercredi le 04 juin 2025

	Nom et prénom	Signature
1	Eliane Porchet	E. Porchet
2	Rachel Drou	R. Drou
3	Théotime GATETE	
4	Malinee Aubry	M. Aubry
5	Tacheton Serge	T. Serge
6	Tadherou Joseph	
7	Philippe BAUDET	P. Baudet
8	MEYSON Maritte	M. Meyson
9	Viktor TAILHADES	V. Tailhades
10	Monney Nicole	N. Monney
11	M'Bozimbengene Assumpta	
12		
13		



Rapport de l'auditeur sur l'examen succinct à l'Assemblée générale de la PAROISSE CATHOLIQUE SAINT-JEAN-BAPTISTE à GRANDSON

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (bilan et compte de résultat) de la **Paroisse catholique Saint-Jean-Baptiste** pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2024**.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du comité alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels (bilan et compte de résultat) sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) des comptes annuels. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'association et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la **Paroisse catholique Saint-Jean-Baptiste** conformément à la loi suisse et aux statuts.

GF Audit SA, succursale d'Yverdon-les-Bains

Emmanuel Remund
Réviseur responsable

Daniel Heiz
Expert-réviseur agréé ASR
N°101958

Yverdon-les-Bains, le 3 juin 2025

Annexes :
- Comptes annuels (bilan et compte de résultat)



Annexes :

Liste des participants

Rapport Fiduciaire